Centre de loisirs "Le Petit Prince"

Les Centres de Loisirs de la commune d'Aubergenville accueillent les enfants scolarisés de 3 à 6 ans habitant la Ville d'Aubergenville.



Les Centres de Loisirs sont des services communaux, habilités par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

La direction est confiée à une personne diplômée. Les enfants sont encadrés par une équipe d’animation diplômée selon la réglementation DDCS en vigueur.

Les principaux objectifs pédagogiques du Centre de Loisirs sont les suivants:

- Répondre aux besoins de découverte de l'enfant,
- Aider l'enfant à devenir autonome,
- Socialisation de l'enfant,
- Respecter le rythme de l'enfant et sa personnalité dans le groupe.

Les critères d'accueil

Ils sont réservés en priorité aux enfants dont les parents travaillent.

Les extra-muros sont acceptés en fonction des places disponibles.

Les conditions d’accueil en Centre de Loisirs Maternel sont les suivantes :

Les enfants âgés de 3 ans scolarisés normalement à compter du mois de septembre sont accueillis à partir du 1er mercredi après la rentrée scolaire.

Les enfants scolarisés normalement à compter du mois de septembre qui auront 3 ans entre les mois de septembre et décembre de cette même année sont accueillis à partir du 1er mercredi après la rentrée scolaire.

Les enfants bénéficiant d’une dérogation scolaire (scolarisés à l’âge de 2 ans et demi) ne sont accueillis qu’à compter de leur date anniversaire de 3 ans.

Coordonnées

Rue Pierre Legland
78410
Aubergenville
01 30 90 53 53
Infos pratiques

Horaires :

- Tous les mercredis de l’année scolaire de 7h à 19h
- Pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi de 7h à 19h

Documents
REGLEMENT DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS